

BIENTÔT MOINS DE TAXES ?

▶▶ Avec sa réforme fiscale, l'exécutif veut lutter contre l'exode des classes moyennes

▶ Ils sont 10, viennent du Nord comme du Sud du pays et sont des références dans le domaine de la fiscalité. Ils, ce sont les 10 membres du groupe de travail, chargé de travailler sur la refonte du système fiscal bruxellois, qu'a mis en place Guy Vanhengel (Open VLD), le ministre des Finances.

Ce mercredi, c'est en compagnie du ministre-président, Rudi Vervoort (PS), et de la ministre en charge du Logement, Céline Fremault (CDH), que Guy Vanhengel a officiellement lancé cette task force.

COMME IL L'AVAIT annoncé dans son accord de gouvernement, le nouvel exécutif veut endiguer l'exode des classes moyennes dont pâtit Bruxelles depuis de nombreuses années. Si le gouvernement désire faciliter l'achat, par des Bruxellois, d'un bien immobilier dans leur quartier d'enfance, une autre motivation, plus prosaïque mais tout aussi importante, est avancée: préserver les recettes fiscales régionales.

En effet, chaque Bruxellois démenageant hors de la capitale est un travailleur qui paiera ses impôts sur le revenu (IPP) dans une autre Région du pays.

Si la ministre du Logement a assisté, mercredi, à la conférence de presse, c'est parce que la taxation de l'immobilier devrait occuper une place centrale dans le futur dispositif fiscal annoncé. Afin de rendre Bruxelles plus attractive, l'exécutif veut en effet

supprimer les 89 € de la taxe forfaitaire régionale ainsi que le 1% d'additionnel régional existant sur l'IPP, soit deux taxes supportées par les seuls Bruxellois.

Pour compenser ces allègements fiscaux, le précompte immobilier sera légèrement augmenté. L'objectif: faire davantage participer à l'effort fiscal les propriétaires non-domiciliés à Bruxelles, particuliers comme entreprises. "Cela permettra de réduire la pression fiscale pesant sur les Bruxellois", nous expliquet-on.

Marc Bourgeois, un des 10 experts de la task force, résume ainsi l'idée de la réforme: "C'est un peu comme si on supprimait à un Bruxellois une taxe de 100 € et qu'on lui en donnait une autre, de seulement 60. Les 40 restants étant désormais à charge de ces non-résidents..."

La task force dispose de six mois, soit jusqu'en mars 2015, pour faire des propositions au gouvernement.

Julien Thomas

